

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**FRANÇAIS ECRIT :
GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE - NIVEAU 1
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

CODE : 038001U11D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 février 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

FRANÇAIS ECRIT :
GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE - NIVEAU 1
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels ;

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ utiliser de façon active et spontanée une langue de communication standard¹, écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante ;
- ◆ appliquer les règles de base de la morphosyntaxe et utiliser le lexique adéquat pour répondre aux exigences de la communication et exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à :

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ initier à une approche réflexive lors de la communication écrite et à l'utilisation d'outils de référence ;
- ◆ offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle ;
- ◆ responsabiliser l'étudiant dans son apprentissage.

¹ Il s'agit de «la variété de langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître» (KLINKENBERG, J. – M. *Des langues romanes*, Duculot, LLN, 1994, p. 38).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Comprendre et utiliser de manière active et spontanée une langue de communication standard, claire, orale et écrite, dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante.

L'étudiant sera capable de :

- ◆ comprendre des questions sur des sujets de la vie quotidienne et y répondre avec une prononciation qui n'entrave pas la compréhension ;
- ◆ comprendre et analyser un texte écrit sur un sujet de la vie courante pour en dégager les informations essentielles ;
- ◆ produire un texte suivi cohérent au message clair en respectant les structures de phrases simples et les règles fondamentales d'orthographe.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

CEB

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes : l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard, écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, en appliquant les règles de base de la morphosyntaxe et en utilisant le lexique adéquat.

En particulier, l'étudiant sera capable de :

- produire au minimum 2 documents structurés et clairs de types différents en utilisant les mots liens de base et en orientant son écrit en fonction de la situation de communication et du destinataire tout en respectant les règles d'usage en orthographe et en ponctuation ;
- retranscrire, sous la dictée, des messages clairs portant sur des situations de la vie quotidienne et/ou socio-professionnelle.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de clarté de la production,
- l'étendue du répertoire lexical,
- le degré de correction de la morphosyntaxe et de l'orthographe d'usage.

4. PROGRAMME

Les composantes linguistiques (lexicales, grammaticales, sémantiques et orthographiques), sociolinguistiques et pragmatiques seront développées principalement à partir de documents authentiques.

En ce qui concerne les activités de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

◆ **en compréhension de l'écrit :**

- comprendre des textes de différentes natures (documents administratifs, socio-professionnels, presse, courriers ...) ;
- comprendre la narration d'événements présents, passés et /ou futurs ;
- dans le cadre de sujets courants, inférer le sens de mots inconnus à partir du contexte.

◆ **en production écrite :**

en appliquant les règles de base de la morphosyntaxe et en respectant l'orthographe d'usage élémentaire,

- produire des textes structurés et clairs (ponctuation, mise en forme, connecteurs logiques et chronologiques simples) sur des sujets variés de la vie courante (courriel, lettre amicale ou formelle, réclamation, description, récit...) en utilisant d'une manière efficace des ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires, tables des matières, internet...) ;
- retranscrire, sous la dictée, des textes nouveaux ou préalablement travaillés.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales et particulières de l'unité d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Français écrit : grammaire et orthographe - niveau 1 | CG | A | 96 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| Total des périodes | | | 120 |